



Conseil national  
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL  
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 22 septembre 2020  
N°2020\_22988\_DG75-L002

## AVIS DE CONFORMITÉ

Rectificatif au 09/09/2020

Enquête « Suivi des bacheliers dans l'enseignement supérieur »

*Service producteur* : Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies) du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

*Opportunité* : avis favorable émis le 26 novembre 2013 par la Commission « Services publics et services aux publics »

Réunion du Comité du label du 4 octobre 2017 (commission « Ménages »)

### **Descriptif de l'opération**

L'objectif général de l'enquête est d'observer les parcours des bacheliers dans l'enseignement supérieur. L'enquête articulée avec le panel d'élèves Depp initialisé à l'entrée en 6<sup>e</sup> en 2007 bénéficiera d'un suivi antérieur sur longue période et son prolongement EVA fera le lien avec la problématique d'entrée dans la vie adulte (insertion professionnelle, couple et famille, mobilité...).

Le suivi du panel dans l'enseignement supérieur permettra de mettre en évidence les différents facteurs susceptibles d'influer sur les parcours après le baccalauréat, à la lumière également de toutes les informations recueillies depuis l'entrée en 6<sup>e</sup> : parcours scolaire, acquis cognitifs et conatifs, environnement familial et social (diplômes et PCS des parents, origine ethnique, fratrie, activités extra-scolaires), conditions d'entrée dans l'enseignement supérieur (et en particulier l'accès ou non à la filière de son choix) et difficultés rencontrées dans ses études ou dans sa vie quotidienne (difficultés financières, de transport, de logement). Pour avoir assez de profondeur de données, l'enquête sera reconduite jusqu'en 2023.

Les panels d'étudiants répondent à une demande forte (ministérielle, parlementaire, communauté éducative...). Grâce à ces cohortes on peut estimer la part des jeunes quittant l'enseignement supérieur sans diplôme, en fonction de leur passé scolaire, de leur milieu social d'origine ou de l'orientation qu'ils ont suivie. L'enquête permettra plus particulièrement d'apporter des éléments de réponse à des questions qui constituent des enjeux décisifs pour l'enseignement supérieur, comme l'objectif de Lisbonne de conduire 50 % d'une génération à un diplôme de l'enseignement supérieur et la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche promulguée en juillet 2013. De la même façon, dans l'optique d'une meilleure connaissance de l'orientation à l'issue du parcours dans l'enseignement secondaire, les données du Panel apporteront un éclairage sur les choix de formation faits et l'opinion des élèves quant à leurs recherches d'informations.

Outre les services producteurs (Depp, Sies et Insee), sont associés au comité de pilotage du dispositif « Suivi des élèves entrés en 6<sup>e</sup> en 2007 » ses principaux utilisateurs : services statistiques ministériels dont les domaines d'intervention sont l'insertion des jeunes ou leurs conditions de vie (Dares, Drees et chercheurs via le Centre Maurice Halbwachs). Pour l'enquête menée par le Sies à partir de 2015, un comité de concertation a été créé pour recueillir les besoins et avis des utilisateurs sur le questionnaire élaboré.

L'enquête, qui couvre la France métropolitaine et les Dom (sauf Mayotte), est composée de deux échantillons de bacheliers :

- les bacheliers 2014 du panel d'élèves entrés en 6<sup>e</sup> en 2007 : ces jeunes seront suivis jusqu'en 2023, s'ils ne sortent pas de l'enseignement supérieur entre-temps, puis ultérieurement dans le cadre de l'enquête EVA ;
- un échantillon complémentaire de bacheliers 2014 « en retard » c'est-à-dire âgés de 19 ans ou plus : ceux-ci seront suivis jusqu'en 2023, s'ils ne sortent pas de l'enseignement supérieur entre-temps, sans être enquêtés par EVA une fois sortis de formation.

Ce dispositif permet de reconstituer une cohorte représentative de l'ensemble des bacheliers 2014.

La taille globale de l'échantillon de la cohorte 2014 a été fixée, par des contraintes budgétaires, à 25 000 individus maximum, soit une représentativité au 1/25<sup>e</sup>.

L'enquête est annuelle. La première interrogation a eu lieu l'année qui suit l'obtention du baccalauréat (de mars à août pour les premiers lauréats de juin 2014). La collecte est multi-mode dans l'ordre séquentiel suivant : internet / papier / téléphone, avec des relances intercalées par SMS ou mail dans les six premières semaines. La collecte Internet démarre en mars, la relance téléphonique se termine fin juillet. L'enquêté répond à un questionnaire d'une durée de 15 minutes en moyenne.

Des enquêtes complémentaires entre les différentes vagues des panels sont envisagées, qui feraient le lien entre des thématiques particulières et l'ensemble du dispositif ; ces thématiques sont choisies par le Sies et soumises chaque année à l'avis du comité de concertation. Les données de l'enquête seront appariées avec les fichiers administratifs du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation dans le but d'améliorer les traitements post-collecte.

L'exploitation de l'enquête est réalisée principalement par les chercheurs et les partenaires de l'opération. La diffusion des résultats se fera au niveau national, sous forme de *Note d'Information* par le ministère en charge de l'enseignement supérieur. Ces données alimentent aussi les autres publications du ministère notamment l'ouvrage *Repères et Références Statistiques* (RERS).

L'Insee constituera chaque année un fichier longitudinal pondéré et anonymisé, dit Fichier de Production-Recherche (FPR) qui sera transmis au réseau Quetelet.

*Justificatif de l'obligation : « Pour le Sies, il s'agit d'assurer la conduite de ce dispositif dans son intégralité, qui répond à de multiples besoins statistiques et d'études sur l'enseignement supérieur (taux de réussite, suivi de parcours, taxinomies des différentes populations étudiantes), sans véritable alternative. Ce dispositif, qui s'inscrit dans le prolongement panel Depp des élèves entrés en 6<sup>e</sup> en 2007 et qui est obligatoire, bénéficie d'un taux de réponse élevé – ce qui est primordial pour un panel à échantillon non renouvelé – et constitue une charge de collecte minimale pour l'enquêté. Il est également articulé avec le dispositif EVA de l'Insee » (Extrait de la demande de label envoyée par le service enquêteur).*

~~~~~

## **Le Comité du label émet les recommandations suivantes :**

### **Préambule**

Le label est accordé pour l'enquête du Sies dénommée « Suivi des bacheliers dans l'enseignement supérieur » (le Comité prenant acte du changement de nom<sup>1</sup> proposé pour l'enquête et de la raison qui est invoquée). Cette enquête couvre à la fois les bacheliers 2014 et les élèves du panel Depp entrés en 6<sup>e</sup> en 2007, lesquels s'intègrent dans le dispositif « EVA » et sont collectés par le Sies lorsqu'ils sont encore dans l'enseignement supérieur.

Ces deux dispositifs (suivi des bacheliers et EVA) sont articulés dans la mesure où la collecte auprès des élèves issus du panel 2007 initialisée par la Depp et poursuivant des études dans l'enseignement supérieur alimente simultanément l'enquête sur le suivi des bacheliers du Sies et le dispositif EVA pour une partie du questionnaire. Ceci impose une bonne coordination, jugée bien assurée, entre les trois services collecteurs du dispositif EVA et un protocole d'échanges de données très bien défini, encadré et sécurisé.

---

1 Anciennement dénommée : « Enquête statistique sur le devenir des bacheliers 2014 ».

Le Comité du label a pris note des documents additionnels reçus postérieurement à la réunion, relatifs à la collecte 2018, notamment le questionnaire finalisé de la 4<sup>e</sup> interrogation du suivi des bacheliers.

Pour les vagues suivantes (2019 et 2020), le Comité du label souhaitera recevoir les questionnaires accompagnés d'une note explicative sur les modifications apportées et leurs motivations (modules tournants, demandes spécifiques des partenaires...). En fonction de l'ampleur des modifications qui apparaîtront, le Comité décidera des modalités d'examen du dossier (soit nouveau passage devant le Comité, soit procédure d'instruction allégée).

Le Comité rappelle au service qu'il sera de nouveau convié à se présenter en 2020 au Cnis (pour reconduction de l'avis d'opportunité qui s'arrête en 2020) et devant le Comité du label (pour obtention de l'avis de conformité) pour les collectes ultérieures.

## **Remarques générales**

À l'occasion du renouvellement du marché du prestataire, le Comité du label recommande au service de mettre à jour l'habilitation du prestataire retenu par le Comité du secret pour l'enquête objet du présent examen, telle que désignée dans le Journal Officiel.

Concernant la concertation, le Comité encourage le service à élargir son groupe de conception aux partenaires sociaux, chercheurs et utilisateurs et à maintenir cette pratique pour chaque édition annuelle de l'enquête.

S'agissant de la diffusion aux chercheurs, le Comité invite le service à ouvrir largement l'accès aux données une fois leur qualité vérifiée et validée, dans le respect de la responsabilité des chercheurs. Il l'encourage à assortir cette diffusion d'alertes sur le fait qu'une observation à une date donnée constitue une troncature qui ne permet pas d'avoir une vue complète du parcours des enquêtés.

Le service sera invité à préciser dans quel fichier seront diffusées ces données et pour quel usage. Par ailleurs, si les modules de Bacheliers renouvelés annuellement donnent lieu potentiellement à des exploitations en coupe, distinctes du produit Panel bacheliers, le service devra bien le préciser au moment de la diffusion des résultats.

Plus généralement, les utilisateurs devront être clairement avertis des possibilités offertes à terme par le triptyque (panel Depp, dispositif EVA Insee-Depp-Sies, panel bacheliers du Sies). Un document de synthèse, coordonné entre les trois partenaires, présentant clairement ces différents ensembles de données, devrait être établi à leur intention.

À l'avenir, si ces opérations sont reconduites, il conviendrait que les demandes d'avis d'opportunité reflètent correctement l'articulation des dispositifs et enquêtes associées tout en distinguant leurs finalités et produits respectifs et l'horizon temporel de suivi des panels concernés.

## **Méthodologie**

Le Comité du label regrette que la méthodologie de partage des poids n'ait pas été décrite de manière très claire, ni correctement mise en œuvre du fait de l'utilisation d'une variable proxy. Le Comité demande au service une réécriture de la note méthodologique. Il lui suggère également l'introduction d'une question relative à la date d'entrée en 6<sup>e</sup> dans un collège du territoire français dans les questionnaires des prochaines vagues d'interrogation. La finalité de cette question est au moins de vérifier que l'information proxy utilisée, à savoir le fait d'avoir redoublé ou pas avant ou après l'entrée en 6<sup>e</sup>, est de bonne qualité d'une part et de chiffrer les populations concernées en croisant les deux informations (date d'entrée en 6<sup>e</sup>, existence d'un redoublement), d'autre part.

Le Comité prend note du fait que l'ensemble des formations sont bien dans le champ de l'enquête et que, dans les cas où Sicore n'aurait pas pu effectuer la codification automatique, le service réalisera une reprise manuelle.

## Protocole de collecte

Le Comité du label attire l'attention du service sur le nom du ministre qu'il faudra prendre en compte dans le cartouche : Ministre de l'économie et des finances.

### Lettre-avis :

Le Comité du label prend note des modifications apportées dans la nouvelle version de la lettre-avis fournie. Trois remarques ont été formulées en séance, le service est invité à les prendre en compte :

La lettre devra prendre en compte l'intitulé exact du nom de l'enquête.

Le Comité suggère que les références au site internet ne comportent que la mention « panel-jeunes » (suppression du millésime « 2014 »).

Le Comité propose de récrire la phrase introductive en : « Le ministère de l'éducation poursuit son enquête sur le suivi des bacheliers dans l'enseignement supérieur ». Il suggère également de différencier éventuellement les premières interrogations (avec une justification plus précise des objectifs de l'enquête) des autres, et, pour ces dernières, d'adapter la formulation en fonction du rang d'interrogation de l'enquêté.

### Questionnaire :

De nombreux compléments ont été formulés en séance, le service est invité à les prendre en compte. Le détail figure dans le relevé de décisions.

Le Comité du label de la statistique publique attribue l'avis de conformité et, par délégation du Cnis, le label d'intérêt général et de qualité statistique à **l'enquête sur le suivi des bacheliers dans l'enseignement supérieur** et propose de lui **conférer le caractère obligatoire**.

**Ce label est valide pour l'année 2018 et, sous les conditions énoncées en préambule, sera prolongé pour 2019 et 2020**

La Présidente du Comité du label  
de la statistique publique



Nicole Roth

**Rectificatif au 09/09/2020**

Faisant suite au renouvellement de l'avis d'opportunité du panel Suivi des bacheliers, le Comité du label prolonge l'avis de conformité pour les enquêtes annuelles 2021 et 2022, lesquelles cloront le cycle dudit panel, en lien avec le dispositif « Entrée dans la vie active ».

Il rappelle qu'il souhaite recevoir chaque année les questionnaires des modules annuels tournants, accompagnés d'une note explicative sur leurs objectifs et conditions d'élaboration.

La présidente du comité du label de la  
statistique publique



Nicole ROTH